

CHARTRE DE VIE ECOLE DE L'INSTITUT

Notre établissement est une école catholique d'enseignement. A ce titre, nous tenons comme essentiels les points suivants :

Nous cherchons à développer le respect, la politesse et le sens de l'effort chez chacun des élèves.

Nous cherchons à donner à nos élèves **un enseignement de qualité**.

Nous attachons une grande importance à **l'esprit et à l'atmosphère de l'Ecole**.

Toute inscription à l'école de l'Institut Saint-Lô vaut adhésion à la présente charte de vie et constitue un contrat de vie scolaire.

ACCUEIL - FREQUENTATION – HORAIRES - RETARDS – ABSENCES

La classe a lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi selon les horaires suivants :

- 8h30 - 11h30 & 13h30 - 16h30 (pour les maternelles)
- 8h30 - 11h30 & 13h30 - 16h40 (pour l'élémentaire)

La fréquentation de l'école est obligatoire. Dès son inscription, vous vous engagez à mettre régulièrement votre enfant à l'école, **y compris dans les classes maternelles**.

On doit arriver à l'heure à l'école (au plus tard à 8h30 le matin, à 13h30 l'après-midi).

Pour les externes, le retour à l'école le midi ne peut se faire qu'à partir de **13H00**.

La surveillance des enfants est assurée gratuitement le matin à partir de **7h30**, le midi jusqu'à 12h05.

Lorsqu'un élève est absent pour **une cause imprévisible** (maladie), les parents avertiront aussitôt l'établissement (par téléphone avant 10 h). **A son retour**, il est nécessaire de **remettre le billet d'absence à l'enseignant**.

Pour **une absence prévisible** (par exemple un rendez-vous), vous devez en informer le professeur concerné.

Pour les absences régulières pendant les horaires de cours (orthophoniste, psychologue, ...), une décharge écrite sera exigée.

Pour les absences prolongées à **caractère exceptionnel**, un courrier devra être adressé au Chef d'établissement.

Le goûter est seulement autorisé avant l'école (8h30) ou après, c'est-à-dire après 16h30-40.

Maternelles :

- L'entrée s'effectue par le portillon à codes
- Chaque enfant doit être confié « de la main à la main » (classe ou garderie le matin) mais en aucun cas, ne peut être livré à lui-même dans le hall. L'accueil est assuré par les enseignants à partir de 8h30 en classe et 13h30.
- Chaque parent de maternelle accompagnera son enfant (le matin) et reviendra le chercher (le soir) par la porte extérieure de la classe concernée.
- L'entrée et la sortie de la garderie se fera également par la porte extérieure.
- Les enfants ne peuvent être repris que par leurs parents ou par des personnes désignées par ceux-ci.
- Pour des raisons de sécurité, le portail des maternelles et des primaires est fermé de 8h40 à 11h25 et de 13h35 à 16h25 et le soir à 18h30. Pendant ces horaires, il faut passer par l'entrée principale de l'Institut.

Elémentaires :

- L'entrée pour les élèves en élémentaire s'effectue par la cour d'honneur de 7h30 à 8h15 pour tous les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.
- A partir de 8h15 : l'accueil des CM1 et CM2 se fera uniquement côté lycée (rue des Campagnes)
- A partir de 8h15 : l'accueil des CP, CE1, CE2 se poursuit sur leur cour
- Le midi et le soir, les parents attendent sur la cour d'honneur.
- Le soir, la sortie des CM1 et CM2 se fait par le portail côté lycée (rue des Campagnes)
- Si vous souhaitez que **vos enfants sortent seuls** de l'école ou attendent à l'extérieur de l'école (et non sur le parking) juste après la classe, une décharge écrite sera exigée. **Une carte d'autorisation de sortie** (du CE1 au CM2) leur sera remise, en précisant pour le midi et/ou le soir.
- **Le soir, après 17 h, aucune surveillance n'est assurée sur la cour.** Après cette heure, les enfants sont dirigés vers l'étude ou la garderie. *L'étude a lieu de 17h à 17h45 et en aucun cas il est possible de venir récupérer son enfant durant ce créneau afin de ne pas perturber l'étude.*
- Tout animal domestique est maintenu à l'extérieur de l'établissement.

GARDERIE/ETUDE

Une **garderie GRATUITE** est proposée :

- le matin à partir de 7 h 30,
- le midi de 11 h 30 à 12 h 05 et de 13 h à 13 h 30,
- le soir de 16h30 à **19h (pour les maternelles)**
- Ne pas oublier de signaler si l'on récupère l'enfant (de 16H30 à 17H00).
- Le soir de 17h45 à **19h (pour les élémentaires)**

Merci de respecter scrupuleusement l'horaire de 19h par égard pour le personnel de service.

ETUDE

CP : Une garderie est prévue durant la première période et une étude (payante) est organisée dès le retour des vacances de la Toussaint **de 17h à 17h45**.

CE et CM : Une étude (payante) est organisée **de 17h à 17h45**, tout au long de l'année.

L'étude est une étude surveillée (***une vérification à la maison est nécessaire pour certains***) : **par respect pour le travail de tous, merci d'attendre l'heure de fin d'étude pour venir chercher votre enfant.**

Un enfant faisant preuve d'inconduite au restaurant scolaire recevra un avertissement par les personnes chargées de la surveillance et pourra manger seul à une table ou recevoir une sanction écrite, voire être exclu quelques jours (après en avoir averti les parents).

SANTE – HYGIENE - INFIRMERIE

Un enfant n'est accepté en classe maternelle qu'à partir de l'âge de 2 ans révolus (et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours) et **seulement s'il est « propre » (sieste comprise)**.

En cas d'**accident** ou de **maladie**, l'établissement prend immédiatement **contact avec les parents** ou l'adulte référent (face à une situation d'urgence, il fait appel au **SAMU** ou aux **pompiers**).

Vous devez prévenir l'école en cas d'absence et en cas de maladie.

Par mesure d'hygiène et de respect d'autrui, les enfants malades ou **FIEVREUX** devront rester à la maison. En cas de **maladie contagieuse**, le temps d'éviction ordonné par le médecin doit être scrupuleusement respecté.

Nous vous demandons de vérifier régulièrement les cheveux de vos enfants, la présence de poux ou lentes est à signaler pour les traiter au plus vite.

Les médicaments prescrits par le médecin ne seront distribués que par l'infirmière sur présentation de l'ordonnance. Toutefois, privilégiez la prise des antibiotiques le matin et le soir pour limiter l'affluence à l'infirmerie. (ne pas laisser de médicaments dans le cartable pour les maternelles)

SECURITE

En dehors des temps scolaires, et sans la surveillance du personnel de l'école, les jeux de plein air ne sont pas accessibles aux enfants.

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (objets pointus, briquets, allumettes, pétards, ...).

Le portillon intérieur côté parking rue des Campagnes est fermé à clé entre 8h45 et 11h25, entre 13h35 et 16h25, et le soir à 18h40 ; vous devrez donc passer par la rue de l'Oratoire si vous arrivez pendant ces créneaux horaires.

Un parking est réservé aux parents, un autre aux enseignants et au personnel de l'établissement. Merci de respecter scrupuleusement les emplacements.

COMMUNICATION PARENTS - ECOLE

D'une manière générale, si vous avez quelque chose à communiquer aux professeurs, faites-le au moyen d'un mot écrit si vous ne pouvez pas vous déplacer, ceci afin d'éviter toute erreur de transmission.

Le Chef d'établissement et les enseignants sont à la disposition des parents pour tout renseignement concernant l'enfant ou le fonctionnement de l'école. Les parents qui souhaitent rencontrer individuellement le professeur de leur enfant sont invités à prendre préalablement **rendez-vous** (pour un entretien prolongé) via **ECOLE DIRECT** ou le cahier de liaison.

Une **réunion de parents** est proposée en début d'année (pour mieux vous informer des différentes actions pédagogiques qui se dérouleront au cours de l'année scolaire, faire connaissance, expliquer le fonctionnement de la classe...)

RESTAURATION

Le déjeuner a lieu dans une salle de restauration située à proximité des classes. A partir du CP, les élèves se rendent au self de l'Institut, accompagnés d'adultes.

Si votre enfant est externe, et que vous souhaitez l'inscrire exceptionnellement à la cantine, vous le signalez à l'enseignant par écrit, quelques jours auparavant.

Nous exigeons des enfants la **politesse** avec le personnel de service et le respect du matériel et de la nourriture. Toute absence d'un enfant à la cantine devra être signalée à l'enseignant par un mot de ses parents.

FOURNITURES

Une grande partie des fournitures est prise en charge par l'école et est distribuée aux enfants en début d'année (cahiers, classeurs).

Reste à la charge des familles quelques fournitures détaillées dans le tableau donné par l'école à la fin de l'année scolaire.

BIBLIOTHEQUE

Nous avons le souhait d'**éveiller le goût de la lecture** chez les enfants.

Chaque enfant du primaire (jusqu'au CM1), peut emprunter chaque semaine ou tous les 15 jours un ou deux livres à la bibliothèque qui est assurée par des personnes bénévoles. Il le rapporte la semaine suivante.

Tout livre perdu ou détérioré sera facturé.

OBJETS PERSONNELS

Il est vivement conseillé d'inciter les enfants à prendre soin de leurs vêtements ; **il est demandé que ceux-ci soient marqués** (écharpes, manteaux, gilets, ...). Le propriétaire sera ainsi facilement identifiable. Tout vêtement trouvé et non réclamé en fin d'année scolaire est offert à une association caritative. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels.

Les objets apportés par l'enfant (jouets, peluches, etc.) ne peuvent être pris en charge par le personnel des classes. Si votre enfant a l'habitude de s'endormir avec un "doudou" pour la sieste, nous vous conseillons de le laisser à l'école.

Interdiction d'apporter, de vendre, de confier aux enfants des **objets de valeur, de l'argent de poche, des téléphones portables ou des jeux électroniques**. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels.

SORTIES SCOLAIRES et SEJOURS PEDAGOGIQUES

Ils sont préparés sous la responsabilité des professeurs en lien avec le Chef d'établissement.
Pour tout voyage excédant une journée, des informations vous seront communiquées au cours d'une réunion de parents, organisée en amont de ce voyage.

RESPECT

Aux personnes :

L'ensemble des personnes travaillant à l'Institut Saint-Lô constitue la communauté éducative. Les enfants doivent respecter toutes ces personnes.

Les élèves, comme leur famille, s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Chacun a droit au respect : les enfants comme les adultes.

Il faut donc :

- être poli (bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon...);
- ne pas insulter, ni se moquer, ni se bagarrer, ni dire de gros mots ;

Toute parole injurieuse ou tout acte blessant sera sanctionné(e). Si les faits sont jugés trop graves, un conseil de discipline sera alors organisé et il peut être décidé d'exclure l'enfant de la classe avec l'obligation de venir travailler à l'Institut ou de ne pas accepter la réinscription de l'enfant à la rentrée suivante.

Tout conflit entre élèves au sein de l'école se règle dans l'école avec les enseignants. **En aucun cas, les parents ne doivent intervenir directement auprès des élèves concernés, ni dans l'école, ni à l'extérieur de l'école.**

Quelle que soit la saison, une tenue correcte est exigée et par mesure de sécurité, des chaussures qui tiennent aux pieds sont indispensables. Les tongs, les claquettes, les chaussures à talons ainsi que les tee-shirts à bretelles qui laissent apparaître un large dos nu sont à exclure.

Du matériel :

Tout acte de dégradation volontaire sur les locaux ou le matériel sera sanctionné.

- Les jeux d'extérieur doivent être utilisés correctement.
- Si un enfant casse quelque chose, il prévient un adulte pour que la chose cassée puisse être réparée.
- Aucun enfant ne peut prendre du matériel (de l'école ou appartenant à un autre camarade) sans le demander.
- La cour doit rester propre. Ainsi, toute personne fréquentant l'école doit maintenir la propreté de la cour et des locaux.
- Les enfants doivent respecter leurs affaires scolaires et leurs vêtements. Ainsi, chacun veillera à ne rien oublier le soir en quittant l'école (sur la cour, dans les toilettes, sous le préau...).
- Les enfants doivent également respecter le matériel de l'école et celui emprunté aux autres enfants. Les livres et matériels détériorés peuvent être facturés.

TRAVAIL ET SUIVI DE L'ÉLÈVE

La classe est un lieu de travail. On doit travailler du mieux qu'on le peut, avec soin, en classe comme à la maison.
Il s'agit :

- d'être attentif ;
 - de faire le travail demandé ;
 - d'apprendre ses leçons ;
 - de toujours posséder le matériel indispensable, en bon état. L'enseignant peut réclamer le matériel manquant.
 - jouer, bavarder se fait dehors, pas sur le temps de classe.
 - de se ranger après la récréation et entrer sans courir, sans bavarder.
 - Le maître ou l'équipe pédagogique de cycle doit obtenir de chaque enfant un travail et la mémorisation des leçons à la mesure de ses capacités. En cas d'insuffisance dans ces domaines, après s'être interrogé sur sa cause, et après avoir entendu les parents, le maître ou l'équipe pédagogique de cycle décidera des mesures appropriées (soutien dans la classe, intervention d'aides extérieures, élaboration d'un projet d'aide individualisée...).
- De leur côté, les parents doivent s'assurer quotidiennement que les leçons sont convenablement étudiées.

Pour le bien-être et le suivi pédagogique et éducatif des enfants, il est indispensable que les parents rencontrent l'enseignant en prenant un rendez-vous quelques jours auparavant.

Il est demandé aux parents de signer tout travail, cahiers, bilans et **circulaires** pour prouver que cela a été lu. Les enseignants de l'école sont libres d'utiliser les méthodes et les outils les plus appropriés pour faire apprendre et pour suivre les programmes officiels de l'Éducation Nationale. Ainsi, les familles ne peuvent imposer leurs idées, leurs choix aux enseignants.

PENDANT LA RECREATION ET SUR LA COUR DE RECREATION

La classe

Pendant les récréations, aucun élève ne doit rester dans les classes ou dans les couloirs (sans adulte), sauf avec l'autorisation d'un enseignant.

Les jeux

Jeux autorisés sur la cour : corde à sauter, élastique, balles et raquettes de ping-pong, un ballon, des cartes et des billes mais un petit nombre (et sans album pour les cartes).

Les ballons sont autorisés sur les terrains de foot ou basket aux récréations de 10h et 15h et le midi de 11h45 jusqu'à 13h. Les ballons en cuir sont interdits.

Les jeux tournants : deux élèves sont autorisés sur la perche, et un seul sur le siège rouge. On ne pousse pas son camarade.

Jeux non autorisés : les calots, les boullards.

: Il est interdit de dépasser les lignes rouges (primaires) et vertes (maternelles)

: Il est interdit d'apporter et de jouer avec des « lasers » projetant une lumière rouge, blanche...

: Il est interdit d'apporter tout jeu susceptible d'être dangereux.

Respect des toilettes

Les toilettes sont un lieu calme où il n'y a pas de jeux.

- 1) Jouer avec l'eau est interdit.
- 2) Il est interdit de jouer à cache-cache et de courir dans le couloir des WC.
- 3) Après le passage aux toilettes, tirer la chasse d'eau.
- 4) Respecter la propreté des toilettes : celui qui salit, nettoie !

L'entrée en classe et la sortie des classes.

- 1) Avant de rentrer en classe, chaque enfant se range calmement et en silence.
- 2) En sortant de classe, aucun enfant ne court dans les couloirs et ne crie.
- 3) Je ne rentre pas dans le couloir le matin pour déposer mon cartable ou me mettre au chaud.
- 4) Dans les escaliers, je monte calmement.

Premiers secours

Des enfants peuvent se blesser sur la cour de récréation par la faute d'un autre ou par accident. Il est nécessaire de rassurer l'enfant qui se blesse.

- 1) Lorsqu'un camarade est tombé, rester à côté de lui et le laisser se relever tout seul.
- 2) Lorsqu'un enfant a eu mal par la faute d'un autre, le consoler, lui présenter ses excuses, prévenir si besoin l'adulte qui est sur la cour de récréation.

LES VOLS

Il est recommandé de marquer les vêtements et affaires scolaires. L'enfant ne doit pas apporter de bijoux, d'objet de valeur, d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si un vol par un élève est avéré, l'objet devra être restitué au propriétaire dans les plus brefs délais avec un mot d'excuses rédigé par l'élève et signé par les parents.

LA VIOLENCE

Définitions :

- comportement dont le but est de blesser
- menaces, insultes
- brutalité physique, atteinte physique
- petites agressions fréquentes, répétées

La violence contre les objets

- réparation ou remplacement
- remboursement intégral ou partiel

La violence entre élèves

1) physique (bousculades, coups, bagarres, blessures volontaires, gestes déplacés ou forcés).

2) verbale (surnoms, moqueries, insultes, menaces, harcèlement...).

En fonction de la gravité, les sanctions peuvent être :

- faire comprendre le sens et le pourquoi des mots et des gestes
- excuses verbales avec mise à l'écart le temps d'une réflexion sur l'acte violent ou sur les mots violents
- excuses écrites et lues devant l'élève et/ou la classe
- avertissement aux parents
- retenue un mercredi matin
- passage dans le bureau de direction pour des excuses sincères
- exclusion de la classe (après avis du conseil de discipline) avec l'obligation de venir travailler à l'Institut
- exclusion définitive prononcée par le chef d'établissement après un conseil des maîtres
- refus de la réinscription de l'enfant l'année scolaire suivante.